

représentation au tribunal d'instance

Par turpitudix, le 04/01/2006 à 14:25

bonjour,

Peut on se faire représenter par un ami au tribunal d'instance? Plus précisément, puis je représenter ma concubine, sachant que notre domicile est commun et que nous sommes tous deux cités dans la même affaire(elle est ma caution).

Merci,

Par Gab2, le 04/01/2006 à 17:12

non, en matiere civile, la représentation par un avocat est obligatoire: tu ne peux pas étre représenté par un ami, un parent... etc

Par Talion, le 04/01/2006 à 21:17

Effectivement, tu peux en revanche te représenter toi même, mais ce n'est pas forcément recommandé et cela dépend de tes connaissances juridiques, de ta pratique du droit, et de l'enjeu de l'affaire.

Par jeecy, le 04/01/2006 à 23:05

[quote="Gab2":1labh71y]non,en matiere civile,la représentation par un avocat est obligatoire:tu ne peux pas étre représenté par un ami,un parent...etc[/quote:1labh71y] pas devant le Tl....

Par Talion, le 04/01/2006 à 23:40

Bah c'est ce que je disais lorye not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **05/01/2006** à **09:06**

[quote="Talion":p2i47xjm]Bah c'est ce que je disais lmage not fou[/quote:p2i4/7xjm] oui mais pas Gab2

c'est tout l'interet de cette juridiction d'ailleurs car les avocats sont couteux... (mais tres utiles!!!)

Par turpitudix, le 05/01/2006 à 11:30

Bien, merci,

mais alors, ma concubine (ma caution), doit elle venir elle aussi plaider sa cause? Et dans ce cas, sa cause est elle la même que la mienne, ou doit elle se borner a son acte de cautionnement?

Si le tribunal tranche en ma faveur, le demandeur peut il toujours se retourner contre ma caution?

Pour répondre a jeeecy, certes, les avocats sont très utiles, mais "mon demandeur" intente une action pour 800 euros. Un avocat m'en demandera le triple sans garantie quant au résultat. Donc, malgré les risques et le trac, "c'est moi qui m'y colle"

Par Gab2, le 05/01/2006 à 12:04

Autant pour moi, il faut dire, pour ma défense que les cours de procédures civiles etaient particulièrement ennuyeux...

Par Talion, le 05/01/2006 à 13:29

Pourquoi ne pas expliquer ta situation ici, avec les faits et dates, mais sans mettre les noms propres, histoire qu'on voit si on peut réfléchir à plusieurs sur ton souci ?

Enfin je ne sais pas si cela estoconforme à la charte du site (auquel cas je m'en excuse), mais

si c'est possible, n'hésite pas Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **05/01/2006** à **13:35**

[quote="Talion":04aj7n9d]Enfin je ne sais pas si cela est.conforme à la charte du site (auquel

cas je m'en excuse), mais si c'est possible, n'hésite pas lmage not foul//quote:o4aj/7n9d]

c'est tout a fait possible

mais il faut savoir que ce qui peut etre dit ici n'a aucune valeur et ne vaut pas une consultation d'un avocat qui engage sa responsabilité (contrairement à nous)